

répondu qu'une réorganisation complexe était en cours. C'est une question à laquelle on ne saurait donner une réponse verbale ordinaire à la Chambre. J'ai dit que le rapport serait mis à la portée de la Chambre dès qu'il sera reçu.

M. McCleave: A 10 heures, monsieur l'Orateur.

LA NOMINATION DE VICE-PRÉSIDENTS
SUPPLÉMENTAIRES

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au trompettiste...

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député a la parole.

M. MacInnis: Je demande au ministre si la réorganisation d'Air Canada oblige la Société à nommer 22 vice-présidents, quand 6 ont toujours suffi.

L'hon. M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, je ne puis répondre à cela. Le rapport annuel de la Société sera envoyé au comité et le député pourra alors poser toutes les questions possibles et imaginables.

M. MacInnis: Une question supplémentaire.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Tout à l'heure, j'ai signalé aux députés que plusieurs questions supplémentaires ont été posées au sujet d'Air Canada. Il faudrait laisser à d'autres députés l'occasion de soulever d'autres sujets. Si nous en avons le temps, je ne manquerai certainement pas à revenir au député.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège, à cause des réponses fournies à la Chambre par le ministre des Transports, au sujet d'Air Canada. Plusieurs questions, y compris celle du transfert du bureau régional, ont été posées à ce ministre. Je l'ai interrogé sur un accord entre Eastern Provincial Airways et Air Canada. Comme le hansom en fait foi, le ministre m'a dit ne rien savoir de l'arrangement; toutefois, le ministre et d'autres représentants à la Chambre savaient, à l'époque, que Eastern Provincial Airways régalaient et fêtaient les députés à Ottawa. Le ministre était au courant, et...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. MacInnis: Il m'a donc carrément menti.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. J'en suis sûr, le député sait qu'il ne peut accuser un autre représentant, qu'il soit ministre ou non, de mentir à la Chambre.

Des voix: Honte!

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je suis sûr que les termes du député dépassaient sa pensée et je lui demande sa collaboration à cet égard.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, je puis évoquer des précédents qui prouvent qu'un premier ministre à menti à la Chambre. Je n'ai nulle intention de retirer une chose que je puis prouver par des témoignages écrits.

Des voix: A la porte!

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député doit se rétracter. Je lui demande une fois de plus sa collaboration. Il ne peut accuser un autre député de mentir.

M. MacInnis: Sans doute monsieur l'Orateur. Aussi pour l'instant, je veux bien retirer cette partie de ma déclaration mais je compte saisir la première occasion qui s'offrira pour faire consigner ses contradictions au dossier.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je remercie le député de sa collaboration, et je le dis en toute sincérité.

LA LOI SUR LA MARINE MARCHANDE DU
CANADA

LE BILL MODIFICATEUR—LA PRÉVENTION DE
LA POLLUTION DANS L'ATLANTIQUE
ET LE PACIFIQUE

M. Thomas S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Je puis assurer Votre Honneur qu'elle porte sur un sujet différent. Il s'agit des modifications à la loi sur la marine marchande du Canada, qu'il compte, a-t-il déclaré, proposer à la Chambre. Peut-il nous dire si ce projet de loi sera dans la ligne du bill sur la prévention de la pollution des eaux arctiques en ce sens qu'il créerait contre la pollution une zone de contrôle s'étendant à 100 milles en mer le long des côtes du Canada, dans l'Atlantique comme dans le Pacifique?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, la rédaction de ce projet de loi n'est pas terminée. Je crois pouvoir assurer le député que cela ne sera pas compris dans les modifications à la loi sur la marine marchande du Canada.